

## Facteurs liés aux fuites en douce d'établissements à sécurité minimale (R-23, 1992)

Ce rapport fait partie d'une série portant sur les fuites en douce. Il renferme un profil descriptif de tous les détenus qui ont fui en douce d'établissements fédéraux à sécurité minimale dans la région de l'Ontario (Bath, Beaver Creek, Frontenac, Pittsburg) au cours d'une période de 15 mois (1<sup>er</sup> janvier 1990 au 15 avril 1991). Soixante-dix détenus ont fui leur établissement au cours de cette période.

D'après les résultats de l'étude, les départs non autorisés d'établissements à sécurité minimale risquent plus de se produire aux établissements qui enregistrent des taux d'admission relativement plus élevés, au printemps et à l'été, et dans les mois qui suivent le placement dans un établissement de ce niveau. En outre, les détenus qui ont fui en douce étaient, le plus souvent âgés de moins de 30 ans (75,4 %), des Blancs (97,1 %) et célibataires (58,6 %); leur infraction principale consistait en une infraction contre les biens (58,6 %) et ils purgeaient une peine de moins de quatre ans (71,5 %).

Un aspect important de cette étude consistait à saisir la perception que les détenus avaient de leur placement dans un établissement à sécurité minimale et des circonstances entourant leur départ non autorisé. Un examen systématique des dossiers de cas et un profil descriptif des circonstances à l'origine de chaque fuite en douce révèlent que ce groupe entre dans la catégorie des détenus à risque élevé et aux besoins multiples. Cela est confirmé par la présence de facteurs tant «statiques» que «dynamiques» et il faudrait utiliser une échelle d'évaluation des risques et des besoins plus spécialisée.